



**Cette annexe au Règlement Intérieur 2020-2021
est spécifique, en conséquence du COVID-19.**

**Elle est applicable sur nos PERISCOLAIRES de :
Andrezé, Gesté et la Poitevineière.**

Dans le contexte sanitaire actuel, l'Etat impose des mesures qui nous obligent à adapter notre organisation. Cela nous amène à suivre des procédures sanitaires spécifiques. **Le Règlement Intérieur 2020/2021 reste en vigueur et les points indiqués ci-après permettent de le compléter** en tenant compte de l'adaptation de cette organisation peu ordinaire. **Nous nous appuyons sur le protocole sanitaire en cours dont nous disposons à ce jour, c'est-à-dire celui daté du 15 juillet. Des modifications à cette annexe pourraient survenir prochainement, si un nouveau protocole sanitaire des temps Périscolaires nous est communiqué par le gouvernement.**

Cette annexe est mise en application du 1^{er} septembre, jusqu'à nouvel ordre.

MESURES D'HYGIENE

L'organisateur s'engage à suivre les procédures sanitaires indiquées par le gouvernement, de suivre les arrêtés communaux et préfectoraux, ainsi que les consignes sanitaires exigées par l'organisateur. Les gestes barrières, ainsi que toutes les recommandations sanitaires gouvernementales seront appliquées pour les enfants, les parents et les encadrants.

- **Le port du masque**

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 11 ans. Les animateurs et autres personnes en contact direct avec les enfants, porteront un masque tant en intérieur qu'en extérieur. Pour les encadrants, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée.

- **L'entretien des locaux**

L'entretien des locaux sera assuré selon le protocole sanitaire gouvernemental.

- **Lavage des mains**

L'accent sera mis auprès des enfants sur le lavage régulier des mains. Les animateurs feront en sorte que les enfants se lavent les mains correctement et de façon efficace.

ACCUEIL

Les parents, ou accompagnateurs des enfants, ne peuvent pas pénétrer dans les locaux de l'Accueil Périscolaire. Sauf cas exceptionnel autorisé par la directrice, le parent sera autorisé à pénétrer, seulement avec le port du masque et le respect des gestes barrières : distanciation sociale, lavage des mains...

Si plusieurs parents arrivent en même temps, un marquage au sol et un sens de circulation permettent de respecter la distanciation sociale le temps de la transition de l'enfant.

Tous les enfants seront accueillis, dans la limite de la capacité d'accueil des locaux.

Ne déposez pas, ou ne récupérez pas, votre enfant sans avoir vu l'animateur.

REPARTITION DES ENFANTS

L'accueil se fait pour tous les enfants, dans nos locaux habituels :

- **Pour l'accueil du matin** : de l'ouverture au début du petit déjeuner tous les enfants sont accueillis dans une même salle. Les enfants sont répartis par tranches d'âges dans les salles d'activités, ou, dans la mesure du possible, ils seront répartis par école.
- **Pour l'accueil du soir** : tous les enfants sont accueillis et répartis dans les salles, selon leur tranche d'âge, ou par école, dans la mesure du possible.

INSCRIPTIONS

- **Pour le PERISCOLAIRE**

Les inscriptions se font à partir de votre « **Fiche planning mensuelle** » (la même que celle du Mercredi), selon la procédure suivante :

- Vous devez aller sur le site du Centre Social : www.evreetmauges.centres-sociaux.fr
- Téléchargez « **Fiche planning mensuelle** », remplissez, imprimez et déposez cette fiche signée directement au local Périscolaire : de main à main avec un animateur ou dans la boîte aux lettres (ne mettez rien dans les cartables des enfants).

↳ **Remplissez autant de Fiches que vous ferez de modifications dans le mois.** Si vous remplissez une deuxième fiche planning d'un même mois, notez que les nouvelles inscriptions ou modifications. La nouvelle fiche du mois, ne doit comporter que les modifications. Vous devez répéter l'opération autant de fois que vous allez faire des inscriptions et des modifications.

VOUS POUVEZ DONC AVOIR PLUSIEURS FICHES PLANNING SUR UN MEME MOIS.

ATTENTION : les délais de prévenances restent les mêmes.

Les personnes n'ayant pas de moyens informatiques peuvent contacter la directrice de l'Accueil Périscolaire.

**AUCUNE INSCRIPTION NE PEUT SE FAIRE
EN DEHORS DE CETTE PROCEDURE.**

SUSPICION DE COVID-19

Avant le départ pour l'accueil Périscolaire, les parents sont invités à prendre la température de l'enfant. En cas de fièvre (38°C ou plus) ou de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'enfant **OU** un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra pas y être accueilli.

Pendant le temps d'accueil en Périscolaire, si nous constatons des symptômes quelconques chez l'enfant, celui-ci sera pris en charge par un animateur et isolé du reste du groupe. Les parents en seront informés immédiatement, ainsi que l'école concernée. L'enfant ne sera pas emmené à l'école et les parents devront venir le chercher dans les plus brefs délais.

Sur le temps d'école, si un enfant a des symptômes quelconques, il ne sera pas admis en Périscolaire. Dans ce cas, c'est l'école qui fera le nécessaire auprès de la famille.

SI LE PROTOCOLE SANITAIRE EST DECLENCHE L'ENFANT NE POURRA PAS ETRE ADMIS A NOUVEAU AU PERISCOLAIRE SANS PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL, JUSTIFIANT QU'IL PEUT REINTEGRER DES ACTIVITES COLLECTIVES.

QUESTIONS DIVERSES

Afin de pouvoir répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas à solliciter la directrice de votre accueil Périscolaire :

Gesti'Mômes Loisirs (Gesté) :

↳ Corinne Ménard 02.41.71.57.23 ou gestimomesloisirs@cs-evreetmauges.fr

Les P'tits Pirates (la Poitevine)

↳ Laëtitia Mosset 06.74.03.02.29 ou lespetitspirates@cs-evreetmauges.fr

La Boîte à Mômes (Andrezé)

↳ Elodie Boumard 02.41.56.56.18 ou laboiteamomes@cs-evreetmauges.fr